



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS PORTANT LE NUMÉRO 109-2022

(SECTEUR LAC-DES-LOUPS – 66, CHEMIN GAUVIN)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 5 juin 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande d'usage conditionnel conformément au règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 109-2022, pour la propriété sise au 66, chemin Gauvin à La Pêche connue sous le lot 5 918 662 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'usage conditionnel d'hébergement touristique de type « Établissement de résidence principale ».

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**DONNÉ à La Pêche, ce 17e jour de mois de mai deux mille vingt-trois (2023).**

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 mai 2023.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière



Lot 5 918 662  
66, chemin Gauvin

